L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,

SAMEDI MATIN, 29 MARS.

L'Eclairage de la Nlle-Orléans.

A mesure qu'on approche du moment où l'éclairage de la ville doit être réduit des deux tiers, l'inquiétude des honnêtes gens augmente. On se dit: On peut à peine avec l'éclairage actuel circuler en sûreté la nuit dans les rues de la ville; que n'aura-t-on pas à craindre lorsque ces mêmes rues seront condamnées aux ténèbres, car ce n'est pas une lanterne à chaque distance d'un ilet et demi ou de deux ilets qui pourra effrayer les voleurs ou les assassins. Ils pourront déboucher de partout et porter des coups d'autant plus assurés que les passants attardés auront moins le temps de se mettre en état de défense. Beaucoup de travaux occupent une partie de la nuit et nombre de gens ne peuvent retourner chez eux que fort tard et à une heure où les portes des maisons sont généralement fermées et où les rues sont désertes.

Faudra-t-il donc que ces gens achèvent la nuit là où ils auront travaillé dans la soirée et qu'ils couchent hors de leurs domiciles? Ou bien leur faudra-t-il pour retourner chez eux braver tous les dangers qu'on a tant de fois signalés dans la capitale du Sud? S'aventurer une fois ou deux à intervalles de semaines ou de mois et même de jours, passe encore. On peut prendre quelques précautions; on peut se réunir à d'autres personnes attardées et faire au moins de compagnie une partie du chemin. Mais quand cela se renouvelle souvent, quand vous êtes seul et qu'il vous faut seul aussi regagner vos pénates, alors l'affaire devient grave et le danger véritablement effrayant.

Cette pénurie de lumières, la nuit, dans les rues de la ville, causera, sans aucun doute, de grands inconvénients. On n'osera plus revenir des théâtres et, par conséquent, on ne s'y rendra pas. On n'y verra plus les dames, et les cavaliers eux-mêmes y seront fort rares. On n'ira plus dans les bals ou dans les soirées qui se terminent généralement après que les chars de ville ont cessé leur service. D'ailleurs les chars de ville ne passent pas partout, et les voleurs et les assassins se tiennent dans les rues transversales aux lignes de chemins de fer. Ils font ainsi aujourd'hui, et ils le feront bien mieux quand les rues seront *borgnes*, nous pouvons même dire *aveugles*. Deux ou trois coquins, réunis pour y donner des coups d'assommoir, y voient toujours assez; mais le malheureux piéton, surpris au bruit qu'il fait dans sa marche, n'y voit rien. Il est abattu avant qu'il ait pu faire un mouvement pour se mettre en garde.

La police sera là, dit-on. Elle surveillera d'autant mieux que le danger sera plus grand. — Cela devrait être; mais la police elle-même a besoin de lumière. Au milieu de ténèbres profondes nous ne voyons pas trop ce qu'elle pourra faire pour la sureté des passants isolés. Un homme de police, de planton ici et là, car il dort beaucoup plus qu'il ne se promène, ne suffit pas. D'ailleurs que pourra faire un homme de police contre quatre ou cinq brigands? Il est probable qu'au lieu d'avancer aux cris de la victime, il s'éloignera pour se sauver lui-même.

Cela est arrivé nombre de fois et arrivera plus fréquemment encore dans les conditions nouvelles d'éclairage où la ville va se trouver. Il ne faudra donc pas compter sur la police qui, doublée et même triplée, ne suffirait pas à la sureté de la circulation. La meilleure police a toujours été pour nous, pendant la nuit, l'éclairage des rues. Si cette police manque, il n'y aura plus de garantie pour personne et tout trajet de nuit sera interdit aux honnêtes gens, surtout aux femmes.

Fortement préoccupés de ce danger, et voulant y parer, quelques citoyens ont l'intention, à ce qu'on nous assure, de s'arranger avec la Compagnie du gaz pour avoir au moins une lanterne allumée à toute intersection de rue. D'autres veulent conserver la lanterne qui éclaire le centre de chaque ilet. Ils espèrent atteindre leur but en faisant souscrire les propriétaires ou les locataires à cette fourniture de gaz qui, du reste ne serait pas fort coûteuse, car elle ne commencerait qu'à 11 heures du soir, pour durer jusqu'à 4 heures du matin seulement. Nous calculons que dans les ilets habités, ce surplus d'éclairage serait peu dispendieux. Chaque maison n'aurait pas à payer plus d'une piastre par mois. C'est une bagatelle, en vérité, et nous ne pensons pas que la proposition éprouve un seul refus.

Par ce moyen, l'honneur de la Nlle-Orléans serait sauvé. Memphis, Nashville, Mobile, Atlanta, Augusta, Galveston, et même Little Rock dans l'Arkansas, ont leur éclairage de nuit, un brillant éclairage au gaz, et la reine du Sud, la Nouvelle-Orléans, serait l'unique ville des Etats du golfe et du sud atlantique qui serait privée de lumière artificielle pendant la nuit! Le régime nègre, le régime des carpet-baggers, ont détruit nos ressources, c'est vrai; mais dût-il ne nous rester qu'un cent, procurons-nous, si c'est possible, le surcroît d'éclairage qui nous fait besoin.

L'Opéra a New-York.— Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

La saison d'opéra italien touche à sa fin, et les dilettanti commencent à s'informer de ce que sera la prochaine saison de l'Académie de Musique, la saison 1873-74. Nous sommes en mesure de leur donner la primeur de quelques nouvelles intéressantes. D'abord une grande surprise. Max Strakosch et son frère Maurice Strakosch, restés en Europe pour négocier, ont réussi, nous ne savons pas par quel sortilège, à assurer le retour de Mlle Christine Nilsson dont la récente ovation à Saint-Pétersbourg a donné une nouvelle consécration à ses triomphes de l'an dernier à New York. Victor Capoul revient aussi, après s'être retrempé dans une série de succès européens.

A ces deux noms si haut placés dans l'estime du public américain, nous devons ajouter celui de Mlle Annie Louise Cary, l'admirable contralto si justement populaire parmi ses compatriotes. Enfin, MM. Strakosch ont engagé toute une pléiade d'artistes d'un mérite reconnu, parmi lesquels nous pouvons citer: Mlle Torriani, prima dona soprano du théâtre des Italiens à Paris, qui remplit en ce moment un engagement à *Her Majesty's Opera* de Londres; puis: Signor Campanini, ténor très remarqué pendant la dernière saison d'opéra à Londres;—Signor Bonfratelli, autre ténor distingué; Signor Maurel, premier baryton à la Scala dont le talent a fait sensation en Italie, et qui est actuellement engagé pour la grande saison d'opéra à Covent Garden de Londres; Signor del Puente, premier baryton au théâtre de S. M.; Signor Nanetti, première *basse profonde* etc. etc. Enfin la direction musicale sera confiée à M. Arditi, dont le talent supérieur, comme compositeur et chef d'orchestre, est connu de tout le monde musical.

Ajoutons qu'entre autres nouveautés, MM. Strakosch se proposent de produire, pendant la prochaine saison, les deux grandes curiosités lyriques: Lohengrin et Aïda.

Deux artistes de la Nouvelle-Orléans.— Nous empruntons à la Chronique musicale du *Courrier des Etats-Unis* ce qui suit:

La salle de l'Académie de Musique regorgeait comme aux plus belles soirées de Nilsson ou de Pauline Lucca et la représentation au bénéfice de la Société de Bienfaisance fut un vrai succès sous tous les rapports.

Martha a été magnifiquement interprétée par MM. Jamet, Vizzani, Fossati, Mmes Kellogg et Sanz. Il faudrait être un peu plus qu'un Huron pour ne pas se délecter à l'ouïe de cette ravissante musique, si légère, si finement mélodieuse, et, nous oserions presque dire, d'un cachet si éminemment français.

Il va sans dire que tous ces excellents artistes ont été applaudis, bissés, fleuris et rappelés avec enthousiasme.

Après l'opéra, le concert. Nous devons encore ici, au nom de la France, apporter notre tribut de reconnaissance et d'admiration à MM. Coulon, Moriami, Abrugnedo et à la grande artiste qui se nomme Mme Lavielli.

Le duo des *Huguenots* entre Marcel et Valentine a été chanté et joué par M. Coulon et Mme Lavielli, avec un talent et une ampleur remarquables. Ces deux artistes se sont montrés à la hauteur de leur tâche, et leur talent a rehaussé encore l'œuvre immortelle du plus grand génie musical moderne.

—Un joli mot de M. le président Grévy:

Nos lecteurs savent que, dans la séance de jeudi, M. le marquis de Castellane a très bien parlé; ils savent aussi quel était le thème de son discours: le rétablissement de la Monarchie constitutionnelle en l'offrant au premier prince français qui voudrait en accepter le poids.

Or donc, au moment où M. de Castellane descendit de la tribune, le président Grévy dit à un député qui se trouvait près de lui:

M. de Castellane vient de parler fort bien; mais son discours est tout simplement la mise en adjudication de la Monarchie constitutionnelle, avec publicité et concurrence. Seulement, il a oublié de faire connaître le cahier des charges.

AFFAIRE DU TRANSCONTINENTAL MEMPHIS-PACIFIC.

Tribunal Correctionnel de la Seine—7me Chambre.

Audience du 6 mars—(Suite.)

(Voir l'Abeille d'hier.)

Interrogatoire de M. Crampon continué.

M. Crampon.—J'avais confiance dans le général Fremont. Les renseignements sur lui étaient splendides.

D. Dans certains articles, dans un notamment publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, vous dites que les gens de la haute banque iront courber leur échine devant le général pour obtenir d'émettre de simples obligations. Vous allez jusqu'à les appeler des "escrocs de la haute pègre." Voilà où vous en descendez.

M. Crampon.—L'expression pouvait être regrettable, mais il est certain que c'était [illegible] la faute des [illegible].

D. Des critiques avaient été dirigées contre l'affaire, notamment par le journal la *Réforme*; au lieu d'y chercher des occasions de vous éclairer, vous insultez les auteurs de ces critiques.

Crampon.— Vous m'accorderez bien qu'un Vernouil, un Malespine et Cinssret ne pouvaient l'emporter dans mon esprit sur M. Curtin, ambassadeur des Etats-Unis à Saint-Pétersbourg, sur le général Fremont, sur le baron Gauldrée-Boileau. C'était, ainsi que Sourigues, des gens qui voulaient se faire acheter.

D. Vous étiez, dit la prévention, assez averti pour qu'on ne croie pas à votre bonne foi.

Crampon.—Averti par M. Sourigues!.... Je vais un jour lui demander s'il a vraiment des renseignements. "Non, me dit-il, j'attaque Paradis." Il ajourna l'article qu'il me montra; c'était clair!.... ah!.... si un journal sérieux, estimable, eût dit quelque chose, j'aurais été impardonnable de n'en pas tenir compte.

D. Le tribunal appréciera. Vous avez cru, dites-vous, que le chemin avait 1,500 kilomètres en exploitation.

Crampon.—Sans doute. Si l'on m'eût présenté l'affaire comme à son début, je ne l'eusse pas acceptée. Je croyais qu'il y avait 310 millions d'actions. Comment ne l'aurais-je pas cru quand j'appris que la cote avait été obtenue? Mon étonnement alla jusqu'à l'enthousiasme. Il fallait que ministre, syndicat des agents de change eussent trouvé l'affaire magnifique, pour tout violer afin de lui accorder l'admission à la cote!

M. le président.—En résumé, l'affaire vous a rapporté 800,000 fr.?

Crampon.—Non; 646,000 seulement. Il est vrai que M. Paradis me redevait 251,000 fr., mais je ne les réclamerai pas à sa succession. (Sourires.) Cet argent était le prix légitime d'une commission loyalement offerte, loyalement acceptée. Je l'ai si bien considéré ainsi, que j'ai agi au grand jour, convertissant cette commission en immeubles que j'ai encore.

On interroge ensuite M. Poupinel. Son interrogatoire se résume en deux points.

La prévention le considère, d'après une des deux lettres du dossier, comme associé de M. Paradis, et comme ayant pu en cette qualité, donner son concours à la publicité.

—Je n'étais pas, dit M. Poupinel, l'associé de M. Paradis, mais son secrétaire, le premier de ses secrétaires, si l'on veut.

Si je sépare, ajoute-t-il, ma cause légale de la sienne, je ne m'en sépare pas au point de vue moral. J'éprouve le besoin de dire que pour moi M. Paradis n'a jamais cessé d'être un honnête homme. Sa prospérité a pu être trop rapide et l'empêcher de surveiller assez toutes ses affaires, mais c'est à tort qu'on a supposé qu'il s'était suicidé; il est mort de chagrin.

Quant aux articles sur le Transcontinental, ils émanaient de M. Mathorel, qui avait des connaissances que je n'ai jamais eues.

M. le président.—Du moment où vous niez être l'auteur des articles, je n'ai pas à vous signaler les mensonges et les exagérations perfides de ces articles.

Audience du 7 mars.

Le directeur des usines de Vazin-Aulnoyes déclare qu'une commande lui a été faite pour une valeur de 6 millions de rails, divisée en 5 lots. Ce marché, dit-il, ne devenait définitif que par l'admission à la cote.

M. Bérard des Glayeux, substitut.—Il y a eu deux traités, dont le premier n'avait d'autre but que de concourir à l'obtention de la cote. On ne montrait pas le second, qui stipulait que le paiement n'aurait pas lieu en bonds.

M. Magnien, expert.—Après avoir vainement promené cette affaire du Memphis sur toutes les places financières de l'Europe, M. Probst tenta de la faire aboutir sur le marché de Paris. MM. Lissignol et Probst s'abouchèrent avec M. Crampon en lui offrant 800 fr. de bénéfice par titre. Le bond de 1,000 dollars, qu'il devait émettre à 3,900 fr., était donné à 3,100.

Dans le sous-traité qu'il fit le même jour avec M. Paradis, M. Crampon se réservait que 103 fr. environ par bond. M. Paradis devait avoir 707 francs, mais il se chargeait de tous les frais de publicité ou autres. Une certaine somme était en outre réservée pour rémunérer les "concours nécessaires."

Probst et Lissignol s'adressèrent au général Fremont pour qu'il obtînt la cote à New-York, condition indispensable pour l'obtenir à Paris.

Gauldrée-Boileau répondit que ce serait impossible, attendu qu'on n'admettait cette sorte de valeur à la cote américaine que lorsque le chemin était terminé.—"Il faut absolument, répondaient Probst et Lissignol, obtenir une cote à 105, ce qui revenait au cours de 3,960 le bond"; la dépêche a été retrouvée.

Un mois après, en effet, arrivait un certificat signé d'un certain Spencer van Norman, se disant secrétaire du stock-exchange et annonçant la cote précisément dans les conditions demandées.

La cote fut alors enlevée à Paris. On ouvrit la souscription et on émit 4,975 bonds, bien que la cote n'eût été accordée que pour 3,800 bonds.

M. le président interrompt M. Magnin dans son exposé pour poser quelques nouvelles questions à M. Gauldrée-Boileau.

M. le président.—Vous avez dû vous occuper de la cote à New York, car dans une de vos lettres vous parlez des difficultés qu'offre son obtention.

M. Gauldrée-Boileau.— Non, monsieur, je ne m'en suis pas occupé. J'étais en mer quand le faux affidavit a été obtenu.

D. Soit; mais alors pourquoi votre voyage? pourquoi apporter avec vous les 248 bonds si vous ne supposiez pas les vendre à Paris?

R. Je n'en étais pas certain.

D. En ce cas il était peut-être plus prudent de ne mettre ces valeurs en dépôt.... A peine arrivé à Paris, vous vous faites donner 750,000 fr. pour ces bonds, somme qui représente bien le chiffre d'une commission de 3 0/0.

R. Pardon, ils n'avaient rien de commun avec la commission. Ils m'avaient, je le répète, été donnés en règlement de compte de famille remontant à la mort de mon beau-père; c'était une dette de mon beau-frère.

D. Où est la trace de ce règlement de compte? Avez-vous des preuves à fournir?

R. Malheureusement non; tout cela s'est fait de la main à la main.

D. On s'en étonne; les Américains sont gens très pratiques. De plus, pourquoi, au lieu de parler de dot, parlez-vous de commission dans la lettre à Probst où vous le chargez de s'entendre avec votre femme?...

R. Je ne sais; mais j'ai renoncé à la commission.

Me V. Lefranc.—Le droit de commission donnait 750,000 fr., et la somme touchée est de 766,320 fr.

M. le président.—Oui, il y a un léger écart, le tribunal appréciera; mais la prévention dit que Boileau se prêtait à l'avance et sur les premières ventes de bonds, pour payer sa commission. Probst et Lissignol ne s'y prêtaient même pas de bonne grâce, et plus tard ils ont exigé la restitution.

M. Boileau.—J'allais partir pour le Pérou, je me préoccupais de régler toutes mes affaires et de ne pas laisser ma femme et mes enfants dans une situation précaire.

M. le président.— Il est vrai que vous avez restitué. Reste à savoir si les menaces de Probst et Lissignol n'ont pas déterminé la restitution?

M. Boileau.—Je prouverai qu'avant de venir à Paris j'avais manifesté l'intention de restituer.

M. l'expert Magnin reprenant son exposé, résume la part qui en revient à chacun: à Probst et Lissignol, 6 0/0, soit 1,250,000 francs; Crampon, 2 0/0, plus un dixième dans les bénéfices de Paradis, environ 800,000 fr.; à Paradis, plus de 5 millions, mais le bénéfice net n'a pas dû dépasser 3 millions et demi. à Gauldrée-Boileau, 765,000, plus une commission de 3 0/0 qui n'a pas été payée; à Aufermann, environ 950,000 fr.; au général Fremont, 3,500,000 fr. Au total, c'est une somme de 13 millions qui a coûté sur 20 millions reçus des souscripteurs.

M. le président.—Voilà la morale et le scandale de l'affaire.

M. Rolland-Gosselin, adjoint au syndic des agents de change. J'ai été chargé de faire un rapport sur l'affaire du Memphis, qui demandait son admission à la cote. Les honorables maisons Marcuard et Hottinguer, auxquelles je m'étais adressé m'avaient recommandé la plus grande circonspection.

Je dus, d'après nos règlements, me rendre au siége social. Là je vis M. Gauldrée-Boileau qui me donna des renseignements sur la garantie qu'offrait le bond, valeur nouvelle, n'ayant pas de similaire à notre bourse. Il m'explique que c'était une hypothèque définitive.

Ces explications recueillies, j'étais encore fort hésitant, quand le lendemain je rencontrai chez M. Drouyn de Lhuys, le consul général Gauldrée-Boileau. Cette fois notre conversation fut plus longue, et tous mes doutes se dissipèrent à ce point que je dis à mon confrère de la chambre, M. Ch. Laurent, en lui présentant M. Gauldrée-Boileau: "Grâce aux renseignements que vient de me donner monsieur, je serai en mesure de faire mon rapport, à la condition que deux pièces authentiques me soient remises."

Je fis donc mon rapport et proposai l'admission à la cote en la limitant à une série de 3,800 bonds. Je dois dire que j'avais prié notre syndic de s'adresser au ministre des finances pour qu'il obtînt de son collègue des affaires étrangères des renseignements qui couvriraient notre responsabilité.

M. Rolland-Gosselin donne lecture de la lettre adressée par lui au ministre des finances, dans laquelle il résume les renseignements reçus de M. Gauldrée-Boileau, et demande de nouveaux renseignements sur la moralité de l'affaire et sur son organisation.

M. le président.—Le ministère du commerce n'a-t-il pas eu aussi à s'occuper de l'affaire?

M. Rolland-Gosselin.—Je ne sais; nous ne correspondons qu'avec le ministère des finances.

M. le substitut Bérard des Glayeux.—Vous n'avez pas su que M. de Franqueville, directeur des chemins de fer, avait exigé une déposition absolue à l'admission?

M. Lechauff.—Ceci s'est passé en dehors de M. Rolland-Gosselin.

M. le président à Gauldrée-Boileau: Ce sont vos explications qui, vous le voyez, ont déterminé la conviction de l'honorable M. Rolland-Gosselin?

M. Gauldrée-Boileau.—Je les donnais à titre officieux.

M. le président au témoin.—Ne vous a-t-on pas, en vous montrant sur une carte le tracé du chemin, promené à travers l'Amérique?

M. Rolland-Gosselin. — Parfaitement; on m'a fait, je me le rappelle, traverser tout le continent, en partant de Norfolk sur l'Atlantique (Sourires), mais je m'occupais moins de la Compagnie en elle-même que du caractère incontestable de l'hypothèque. On m'a bien aussi parlé d'une garantie de 6 0/0 qu'on espérait.

Avant de se retirer, M. Rolland-Gosselin ajoute: Il a été dit qu'on avait acheté la cote de Paris, on n'a pu l'acheter que de celui qui pouvait la vendre.... Or, c'est moi qui la pouvais vendre, c'est moi qui avais la responsabilité entière, je le déclare afin qu'on veuille bien s'expliquer.... (Protestations de tout le barreau.)

M. le président.—Jamais, au grand jamais, soyez-en, monsieur, bien convaincu, personne n'a eu la pensée à laquelle vous faites allusion. Vous et vos honorables collègues sont au-dessus de tout soupçon.

(Vives marques d'assentiment de la part des défenseurs des prévenus et des avocats des parties civiles.)

M. Norbert Billiard, ancien directeur de l'*Officiel*.

L'annonce qui a passé, relative à cette affaire, regardait la partie commerciale du journal. Je me rappelle qu'elle a subi plusieurs jours de retard; j'avais fait demander, selon l'habitude, des renseignements au ministère des finances.

Je ferai remarquer qu'à moins d'un veto formel, je ne pouvais pas ne pas l'admettre, c'eût été faire de l'arbitraire et violer le contrat des annonciers. J'ai vérifié que cette annonce venait de l'agence Seguy-Dollingen; elle avait 204 lignes et avait été payée 2,000 fr. à forfait.

M. le président.—Par malheur, elle venait à une place qui n'indiquait pas une annonce, et sous la rubrique: "On nous écrit de New York." C'était un article très bien fait, sérieux en apparence, contenant des considérations politiques, qui semblaient se rattacher au journal: aussi n'en était-il que plus dangereux.

M. Norbert-Billiard—Depuis, on a établi une distinction et mis en tête de ces sortes de réclames, les mots *Insertions financières*.

M. le substitut.—On eût dû le faire plus tôt.

Audience du 8 mars.

L'audience d'aujourd'hui a suffi à l'audition des derniers témoins.

M. André, chef du personnel à l'*Officiel*, interrogé à son tour sur la provenance du fameux article relatif au Transcontinental, ne peut, comme M. Norbert Billiard, qu'en indiquer l'origine. Il avait été remis par une compagnie d'annonces, qui l'avait reçu de M. Paradis.

Faure, secrétaire général de la chambre syndicale des agents de change, explique d'abord la procédure suivie sur les demandes d'admission à la cote. La première condition, c'est que la valeur, si elle est étrangère, soit cotée à la bourse d'origine. Le syndic remet le dossier à un des syndics adjoints qui, après enquête, fait un rapport. Si la chambre admet la valeur, avis en est donné au ministre des finances; si dans la huitaine le ministre n'exerce pas son droit de *veto*, l'admission à la cote est définitive. M. Probst avait joint à la demande une lettre du général Fremont, légalisée, une lettre de M. Magne, ministre des finances, un certificat de l'admission à la cote de New York des exemplaires des actes hypothécaires, des brochures, des cartes. Le ministre fit aussi transmettre des lettres des directeurs d'usines appuyant les demandes à la cote. L'enquête fut faite par M. Rolland-Gosselin, qui reçut des renseignements du consul-général de France. Son rapport étant favorable, la chambre prononça l'admission.

Plus tard vinrent des protestations. Nous répondîmes que la chambre s'était déterminée sur des actes authentiques contre lesquels il n'y avait qu'un recours: l'inscription en faux. M. Bellot des Minières allait jusqu'à prétendre qu'il avait l'acte de concession fait à une autre compagnie. Il ajoutait qu'il demanderait 100 millions de dommages-intérêts à la chambre.

Avis fut donné à M. Probst de la décision de la chambre.

M. Sourigues, directeur de l'*Eclaireur financier*.—J'ai soutenu une polémique contre cette affaire, ainsi que contre celles qui abusaient d'un concours trop empressé des journaux pour abuser le public.

Des Américains m'avaient dit que c'était une duperie, ajoutant que s'il s'agissait d'une bonne affaire ils ne l'auraient pas laissé sortir de chez eux. On me répondit par une assignation en payement d'un million de dommages intérêts; c'était de l'intimidation.

J'écrivis à M. Rouher, espérant que l'escroquerie serait arrêtée. Le seul résultat obtenu par moi fut 800 fr. de baisse par bond. La polémique dura six mois.

Me Lachand.—Nous dirons ce qu'est M. Sourigues et quelle est sa spécialité en finances.

M. le président.—Il n'en est pas moins vrai que M. Sourigues a eu le bonheur de deviner les fraudes que la justice a découvertes ensuite.

Mathorel, journaliste.—J'ai rédigé pour M. Paradis de nombreux articles, notamment sur le Transcontinental. On m'avait remis une montagne de documents, des chartes, des parchemins avec de gros timbres et des traités de fusion.

M. le président.—Etes-vous sûr de ce fait?

Le témoin.—Oui, seulement on me dit de ne pas en mentionner quant à présent, attendu qu'il fallait attendre une dernière formalité, le vote des assemblées; restait le bénéfice que le chemin de fer du Memphis devait tirer de ces lignes, qui lui versaient une partie de leur trafic.

M. le président.—C'est cette considération qui a été indiquée d'une manière si subtile que tous ont cru à une fusion.

M. du Bellet, avocat au barreau de la Louisiane, correspondant de M. Gray, déclare:—Il indique (qu'en Amérique, les traités qu'on appelle de fusion ne sont souvent relatifs qu'au passage et au péage.

On entend plusieurs employés de M. Paradis, qui ne peuvent dire en quelle qualité M. Poupinel était dans la maison.

M. Lissignol répète qu'il avait été convenu, avant qu'il ne quittât New York, que M. Gauldrée-Boileau aurait la moitié de sa commission, soit 3 0/0.

M. Gauldrée-Boileau.—C'est inexact. A Paris, je devais partager avec M. Probst et Lissignol étant entré dans l'affaire, ma commission a été réduite au tiers, c'est-à-dire à 2 0/0.

D. Où en est la preuve?

M. Victor Lefranc.—M. Gauldrée-Boileau a remis le traité à M. Gray.

Le prévenu.—Du reste, j'ai refusé de toucher ainsi: bien les 3 0/0 que les 2 0/0.

M. le président.—La prévention vous répond que vous aviez par anticipation reçu votre commission en vous faisant donner 766,000 fr.

M. V. Lefranc.—Si la commission est de moitié, elle ne répond plus à ce chiffre.

M. Dupont, fermier d'annonces vient affirmer n'avoir traité qu'avec M. Paradis, jamais avec Poupinel.

M. Desbrousses.—M. Poupinel m'a demandé de venir déclarer que je n'ai jamais eu affaire à lui, c'est la vérité.

M. Béranger, agent de change, explique qu'à côté des bonds de 1,000 dollars négociés au parquet, on faisait négocier en banque d'autres bonds de 500 et de 100 dollars à l'adresse des petites bourses.

M. le président.—Et que le public devait confondre avec les bonds qui avaient obtenu la cote.

Me Lachand.—Pour ne pas confondre, le public n'avait qu'à lire la cote qui indiquait seulement des bonds de 1,000 dollars.

Les débats sont renvoyés à mardi. On entendra d'abord les avocats des parties civiles.

Ovation de Nilsson.— Mme Nilsson quitte la Russie. Le soir de son bénéfice, il lui a été fait une ovation inouïe même à Saint-Pétersbourg, où l'enthousiasme prend si souvent des formes exagérées. On jouait *Faust*. Le public a attendu jusqu'au troisième acte pour saluer la grande artiste:

Alors, lorsque Marguerite parut, dit un journal de Saint-Pétersbourg, elle fut accueillie par un tonnerre d'applaudissements, qui durèrent quelques minutes sans rien perdre de leur intensité, et qui redoublèrent au moment où commence le défilé des cadeaux offerts à la bénéficiaire. C'est d'abord une belle parure en émeraudes, entourée de diamants de grand prix. Ce cadeau était accompagné de plusieurs bouquets et d'une gigantesque couronne de lauriers, qui encadrait l'inscription en fleurs: *Vivat Margarita!*

Mme Nilsson répète naturellement l'air des *Bijoux*, et le chante, cette fois en admirant le cadeau donné par le public. Au quatrième acte, après la scène de l'église, on offrit à l'artiste une adresse entourée d'un cadre ayant la forme d'un simple anneau de fiançailles, mais auquel pendait une grosse larme formée d'un seul diamant.

Le texte de l'adresse exprimait les regrets que cause au public le départ de la grande artiste et faisait des vœux pour son prompt retour. En même temps que cette adresse, on présenta à Mme Nilsson une couronne de laurier en or massif offerte par "les habitants des régions tropicales du Grand Théâtre."

A la sortie, les admirateurs de l'artiste la portèrent à bras dans la voiture, laquelle était entourée d'une escorte de cavaliers, qui la suivit jusqu'à la demeure de l'artiste, où l'attendait une réception aux flambeaux.

Bachaumont, du *Constitutionnel*, très au courant de ce qui se fait dans les grands salons de la rive gauche, nous donne quelques détails curieux sur le carême au faubourg Saint-Germain:

"Voici le carême revenu et avec lui les soirées aux verres d'eau sucrée. Je parle à la lettre. Le grand monde a ses soirées maigres—non pas préfère d'obéir au rite ecclésiastique,—et dès hier, vendredi, une des maisons les plus nobles, les plus riches et les plus connues du faubourg Saint-Germain a commencé la série de ces réceptions à ce régime de pénitence. Ni gâteaux, ni bonbons, ni chocolat; de l'eau à la fleur d'oranger et—c'est tout. Il faut dire au salon à tendre deux quartiers pour avoir de ces rafraîchissements!"

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra. [illegible]

Théâtre St-Charles. Propriétaire........Ben De Bar. Dernière semaine de l'engagement de [illegible]. Samedi, matinée..., THE GOLDEN BUBBLE. [illegible] L'ouverture commence à 7 heures et demie.

Théâtre des Variétés. Seul locataire........Lawrence Barrett. Vendredi, 28 mars, BÉNÉFICE DE MISS [illegible] BURKE. THE COLLEEN BAWN ou les BRIDES OF GARRYOWEN. [illegible] Grande Matinée à midi.—DIVORCE. Samedi soir, Dernière représentation de DIVORCE. Lundi, 31 mars—LAWRENCE BARRETT dans le rôle de DAVID GARRICK, le grand acteur.

Académie de Musique. Jeudi, 26 Mars 1873. SPÉCIALITÉS VARIÉES ET COMIQUES —DE— **CAVANNAGH.** Changement de Programme, NOUVELLES FARCES, CHANTS, DANSES, ET PARTIES DE PIÈCES. Vendredi, 27 Mars, BÉNÉFICE DE BABY BENSON (THE CHILD WONDER). A cette occasion elle paraîtra dans de nouveaux rôles et chantera de nouveaux morceaux. Samedi, à midi—Première Matinée de Grandes Spécialités. Dimanche—Un Grand Programme en Spécialités.

GRAND ATTRAIT. SALLE DES ODD-FELLOWS. Ménestrels Christy de Londres, DU THEATRE ST-JAMES. Une semaine seulement à partir de: Lundi 24 Mars, TROIS GRANDES MATINÉES Mardi, Jeudi et Samedi. [illegible] Hans, Moon et Alexander, les seuls champions, "Tripple Bargles" en Amérique. Harry Victor Leybourne, le roi des comiques de Londres. Les grands comédiens Ethiopiens: Billy Cotton, Billy Chambers, George Williams, Charley Burgess, [illegible] Charles H. Raintsnith, George Christy, A. W. Bishop, Richard L. Dunning. Un orchestre splendide et une fanfare. Prix d'entrée: $1 00; Siéges réservés $1 50. [illegible] Les portes s'ouvriront à 7 heures; on commencera à 8 heures. Matinées à Midi.

OUVERT! LE PANORAMA MONSTRE Du Prof. Karl Mayer et de Hugo Medyrue. Les Batailles de la dernière guerre Franco-Allemande et de la Commune de Paris. En 1870-1871. Vient d'être reçu par le steamer "Vandalia." Il est exposé sur Le Terrain Neutre de la rue du Canal, coin Basin. [illegible] Pour plus de détails, voir les petites affiches. [illegible] Entrée, 50 cents. WILLIAM DUPUY, Directeur.

Le Grand Musée d'Anatomie, Au No 46 de rue St-Charles, [illegible]

RAFFINERIE PELTON, Aux Nos. 126 à 130 de la rue des Magasins. SUCRES RAFFINÉS, de toutes les qualités, en barils et en boîtes. MÉLASSE DE LA LOUISIANE, RECUITE, en barils, demi-barils et barillets. GOLDEN SYRUP NONPAREIL, DE LA LOUISIANE, en barils, demi-barils et barillets. [illegible]

LUMIERE, LUMIERE, Machines à Gaz Barbazin, PERFECTIONNÉES. Pas de Feu.—Pas d'usage d'Acide. AYANT acheté tout le matériel [illegible]

JOHN J. BARNETT, NOTAIRE. AVOCAT. Commissaire et Deeds. 18............Rue Royale............. Nouvelle-Orléans.

PIERRE DUPORT, ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES. A l'honneur d'informer le public que le bureau [illegible]

DOOLEY'S YEAST POWDER [illegible] CETTE poudre remplace toutes les autres préparations pour la fabrication des BISCUITS, DES ROLLS, DU PAIN, gâteaux de buckwheat et autres, agréables et sucrés. [illegible] A vendre par tous les grocers et les marchands. Manufacturée par DOOLEY & BROTHER, No. [illegible] New Street, New-York.

$200 de Récompense. PERDU OU VOLÉ, à la Banque d'Amérique, [illegible]

NOUS PRENONS QUE CHACUN [illegible]

DIVERS.

ASSOCIATION DU PEUPLE POUR RÉSISTER AUX TAXES INCONSTITUTIONNELLES. Bureau, No 22, rue du Camp. [illegible] Par ordre du Bureau des Directeurs, F. B. SOUTHMAYD, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, [illegible] JAMES JACKSON, Président.

[illegible] JULES LE MORE, Secrétaire.

[illegible] J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.

[illegible] C. C. LEWIS, Secrétaire.

[illegible] J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

[illegible] THOS. L. DIX, Secrétaire.

[illegible] LOUIS BARNETT, Secrétaire.

INTÉRÊT SUR DÉPOTS. Banque des Citoyens de la Louisiane. [illegible]

Avis. BUREAUX de la Succursale Louisianaise [illegible] P. B. HINMAN, F. N. MATCH.

H. BIER, STOCK BROKER, No. 22 Carondelet street, [illegible]

The Freedman's Savings & Trust Co. CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE. SUCCURSALE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS: **No 182 Rue du Canal,** [illegible] HEURES DE BANQUE: De 9 heures A. M. à 3 heures P. M. [illegible] C. D. STURTEVANT, Caissier.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES Dirigé par Mme MATHEY, Successeur de Mme LAVILLEBEUVRE et DEROUEN, No 222, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital. [illegible] LUNDI, 2 septembre.

BITTER DES ARABES Hygiénique Perfectionné. (marque a. s. b. a.)

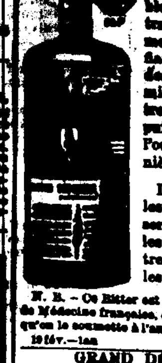

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes dont les vertus [illegible] Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B. — Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays. 19 fév.—1an

GRAND DÉPOT DE LA BALSAMIQUE des PYRÉNÉES LIQUEUR HYGIÉNIQUE (approuvée des médecins) Chez MM. **QUEYROUZE & BOIS** [illegible] LAURENT LACASSAGNE, Agent.

MM. Seurac de Forge & Fils, d'Angoulême, (France). [illegible] THOS. H. HANDY, & Co. [illegible]

RESTAURANT VICTOR, 135........RUE CANAL........135 Entre Dauphine et Bourgogne. A partir de ce jour, Dîners à $1 25. [illegible] Déjeuners à 75 cts. [illegible]

Semence de Riz d'Honduras. SEMENCE DE RIZ D'HONDURAS, de choix, d'importation directe, en lots à la convenance des acheteurs. A vendre par S. FERNANDEZ & CO., 22 mars—2m 122 Vieille Levée.

A. ROCHEREAU & CO., Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne, **COMMISSION MERCHANTS,** IMPORTERS OF Wines, Brandies, Sardines, &c. 9 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK. 26 & 28 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM T. REEF. CHARLES T. DUGAZON. PIERRE CRABITES, ERNEST MERILH.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES —ET— IMPORTATEURS, Nos. 22 ET 26, RUE BIENVILLE. SEULS AGENTS DE CHAS. FARRE, REIMS; VINS DE CHAMPAGNE SILLERY ET CARTE BLANCHE. J. S. CLERC & CO.—BORDEAUX; Grands Vins CHATEAU PAPE CLEMENT. A. DE LUZE & FILS—BORDEAUX: Grands Vins Rouges du Médoc et Châteaux. COGNAC. CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac. HENRY SUTTON, ROCHEREAU, [illegible] FRÈRES, [illegible] FRÈRES, [illegible] J. J. GENIÈVRE. Imperial Eagle—J. A. J. NOLET SCHIEDAM. La Cloche—VAN DEN BERG & CO. [illegible] PAUL EMILE THOMAS & R. REIG. [illegible]

Le plus Grand Progrès du Siècle. $500,000 TOMBOLA A LOTS D'ARGENT. $100,000 pour $10 seulement. [illegible] Mardi, 8 Avril 1873. [illegible] LISTE DES CADEAUX: [illegible] Total, 10,000 Cadeaux, [illegible] PRIX DES BILLETS: [illegible] THOS. E. BRAMLETTE, Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky, à Louisville, Ky. [illegible] E. FRANK MOORE, [illegible]

LA SEPTIÈME Foire d'Etat de la Louisiane, commencera le Mercredi, 23 Avril 1873. [illegible] **UNE GRANDE LOTERIE** pour aider L'ASSOCIATION DES FAIR GROUNDS, autorisée par la Cie. de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible] 308 LOTS, Gros lot de $6,000 00 en or, [illegible] 37,485 dollars. [illegible] **Billets, 50 cents,** [illegible] LUTHER HOMES, Secrétaire de l'Association de la Foire [illegible]

JULIUS LOEFFLER, 48........RUE ROYALE........48 [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

SAML. FRIEDLANDER vs. F. T. RIVERA. QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. [illegible] [illegible] W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

HENRY M. STEWART vs. Capt. G. RANILDO. Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No. [illegible] LE MEME vs. LE MEME. Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No. [illegible] LE MEME vs. LE MEME. Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No. [illegible] EN vertu de trois writs de fieri facias [illegible] GROCERIES [illegible] W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

WM. CONNERY vs A. M. CORDTS. CINQUIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No. [illegible] GROCERIES [illegible] W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane. DIX-NEUVIÈME ÉTAT ANNUEL. CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant: [illegible] Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. CHARLES BRIGGS, Président. J. P. ROUX, Secrétaire. Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. [illegible] P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. No 88 de la rue Gravier. Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats non encore payés [illegible] CHARLES BRIGGS, Président. ANT. CARRIERE, Vice-Président. J. P. ROUX, Secrétaire. Directeurs élus le 17 février 1873. Chas. Briggs, Thos. H. Hunt, Ant. Carrière, Chs. Menard, Geo. A. Fosdick, D. Jamison, H. Bragier, S. S. Howard, F. Anderson, Félix Larue, A. Prieto, Aug. Reine, Geo. W. Dunbar, Samuel Toby, R. V. Montmayor, Wash. Marks, Henry J. Voss, William Knox, R. Marquese, W. E. Bailey, Chas. Wetzlar, F. H. Livaudais, A. Losourt, Edmond Violett, Frank Williams, A. K. Miller, Chas. Lafitte, Edwd. Murphy, [illegible], J. A. Lees, W. B. [illegible], [illegible]. Geo. W. Hynson.

CAZADE & CROOKS, No 28 Beaver Street, NEW-YORK. Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO., pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils auront toujours sur place à la Nouvelle-Orléans, par WASHINGTON MORTON, [illegible]

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS. **QUEYROUZE & BOIS,** MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS ET toutes sortes de produits de l'Ouest, Aux Magasins Nord. Rues Vieille Levée et Bienville. 27 juil—1 an. Nlle-Orléans.

CAFE DE LA ROTONDE DE L'HOTEL ST-LOUIS. CONSOMMATIONS à 10 cents le verre.— [illegible]

Faïence! Porcelaine! Verrerie et Articles de Ménage, à des prix raisonnables. E. F. MIOTON, 67........RUE ROYALE........67 AYANT, en ce moment, un stock important et varié de Faïence, de Porcelaine et d'Articles de Ménage, offre de l'écouler à des prix très-raisonnables [illegible] Il invite les marchands et les habitants de la campagne, ainsi que le public à venir visiter son magasin avant d'acheter ailleurs.

ED. L. ZELL. J. B. TOSCANO. **ED. L. ZELL & CO.,** NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Meubles à Alger. VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE. Succession de Jérôme Ichante et de Jeanne Abraham, son épouse. Mme Marie Désirée Capdau et al. vs Marie Ichante, mineure. Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, No 35,734. PAR C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs—[illegible] MARDI, 1 avril 1873, [illegible] Meubles, effets, etc., d'après l'inventaire. Conditions—Comptant, avant livraison.

Terrains de prix, nus et améliorés, dans le Cinquième District, autrefois Alger. Succession de Jérôme Ichante et de Jeanne Abraham, sa femme; Mme Marie Désirée Capdau et al., contre Marie Ichante, mineure. Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans. No. 35,734. Jugement en partage. PAR C. E. GIRARDEY & Co., Nicholas J. Roby, Encanteur—Bureau, No 17 de l'Exchange Place—SAMEDI, 5 avril 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible] 1° TROIS TERRAINS—avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situés à Alger, aujourd'hui Cinquième District [illegible] 2. TROIS TERRAINS, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situés à Alger [illegible] Conditions de la vente—La moitié comptant [illegible] Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par-devant Octave Morel, notaire public, au No. 5 Commercial Place.

Grande Vente de Syndic, —DE— Magnifiques Meubles en bois de rose, acajou, noyer et bois de chêne ciselé, [illegible] Meubles de chambre à coucher, salon, salle à manger, bibliothèque et vestibule, et un grand choix de tapisseries européennes et américaines; la plus grande variété d'articles de tapisseries, stores, corniches en bois de chêne uni et ciselé, noyer, bois de rose, acajou et dorés; buffets et pièces de centre, français et anglais; prie-Dieu; rideaux et couvertures de meubles en soie, dentelle et reps; glaces, cordes à tableaux et à rideaux, cordes soie de toutes les couleurs—le tout formant un des stocks les plus grands et les mieux assortis de meubles et d'articles de tapisserie qu'il y ait eu notre marché. [illegible] Ordonnance au tribunal et vendus par ordre de Mr. S. H. Norton, Syndic. Dans l'affaire E. N. SIEBRECHT, failli. Cour de District des Etats-Unis pour le District de la Louisiane. En faillite—No. 1875. PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Bureau, No 17 de l'Exchange Place—MERCREDI, 2 avril 1873 [illegible] TOUT LE CONTENU DU MAGASIN EN BRIQUES ET A QUATRE ÉTAGES [illegible]

Propriété située dans un voisinage agréable. Une maison basse double, rue Bourbon, entre Esplanade et Quartier. PAR C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs [illegible]

Vente péremptoire, à l'encan, pour le compte d'un propriétaire absent, de la maison en briques, basse et à mansarde, bien connue, agréable, dans une portion centrale, l'ancienne résidence du Dr. J. B. Bouguet et du Dr. Tricou, à l'encoignure des rues St-Louis et Bourgogne. PAR C. E. GIRARDEY & Co, encanteurs [illegible]

Vente péremptoire, à l'encan, de quarante-deux Terrains pour bâtir, situés dans le Premier District, formant près de deux ilets de terre, faisant face aux rues Gasquet, Palmyre, Banks, Tonti et Rocheblave, près la gare des chars à cheval de la rue de la Commune. Un cinquième comptant, et 4 ans de crédit. Pour le compte de la succession de feu John Gasche. PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs [illegible] 1° ONZE TERRAINS de prix [illegible] 2° VINGT-CINQ TERRAINS de prix [illegible]

VENTES A L'ENCAN. PAR VINCENT & CO. Linge. Linge. Chapeaux. PAR VINCENT & CO. — [illegible] —Egalement— Linge de mousseline. —Et— Chapeaux [illegible]

PAR D. E. MORPHY. Oignons. Oignons. Oignons. PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 29 mars 1873 [illegible] Faïence. Faïence. PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu LUNDI, 31 mars, 1873 [illegible] Conditions—comptant.

PAR E. BOGER & CO. Vente sans Réserve. 450 caisses Bottes, Souliers et Brodequins. PAR E. BOGER & Co.—E. Barony, Encanteur.—SAMEDI, le 29 mars, à 10 heures du matin [illegible] 450 caisses Bottes, Souliers et Brodequins. Comprenant un assortiment convenable pour hommes, femmes et enfants. Le tout sera vendu, sans réserve, pour clore des consignations. Conditions à la vente.

PAR S. GUINAULT. Café. PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 29 mars 1873, il sera vendu à 11 heures [illegible] Le fonds d'un café avec toutes les installations, liqueurs, cordiaux, verrerie [illegible] Conditions—comptant.

Vacherie. PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, coin Passage de la Bourse et de la rue Bienville.—MARDI, 1er avril 1873, il sera vendu à 11 heures du matin, aux Casernes, près du Fleuve, à l'encoignure des rues Monroe et Bienveuu [illegible] La Vacherie de M. Lepouche, comprenant 23 Vaches laitières, plusieurs avec veaux, et la balance fraîche en lait. 1 Taureau. 1 Cheval. 1 Charrette à lait. Les Baquets, Moulins et tous les Ustensiles de la Vacherie. La Clientèle sera donnée au plus fort acquéreur. Conditions—Jusqu'à $200 comptant, et au-dessus de $200, six mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

PAR G. DE FERIET & Co. Meubles! Meubles!! Meubles!!! Vente pour cause de départ. PAR G. DE FERIET & CO.—JOHN G. MONROE, Encanteur—LUNDI, 31 mars 1873, à 10 heures du matin, au No. 151 de la rue Bourgogne, entre les rues St. Pierre et Toulouse, il sera vendu, à l'enchère publique—Une grande variété de Meubles, comprenant: Bois de lit, [illegible] Conditions—comptant, sur livraison.

Vente positive et sans réserve d'une Orangerie et de 160 acres de terre dans la paroisse St. Bernard, dans le voisinage de la propriété du Col. Joe Proctor. PAR G. DE FERIET & CO.—JNO. G. MONROE, Encanteur, Bureau, No. 22, rue Royale—JEUDI, 24 avril 1873, à midi, à la Bourse [illegible]

PAR R. M. MONTGOMERY. 15 Terrains dans le 3e District, appartenant à Geo. Y. Bright, A un long crédit. PAR R. M. & R. J. MONTGOMERY,—R. M. Montgomery, encanteur. Il sera vendu SAMEDI, 29 mars 1873, à midi, au St. Charles Auction Exchange [illegible]

DENTISTES. 66 - - Rue Bienville - - 66 Encoignure Royale. LE Dr L. DUFRERON, Dentiste, [illegible] Prix modérés et travail consciencieux.

Révolution! Révolution! LES DENTS! $20..........les Mandibles..........$20 —Prix ordinaire $40.— LE Dr GEO. P. MALONEY, No 152 de la rue du Canal, près de la rue Burgundy, pose des Râteliers à $20, avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. [illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE. No. 1, rue Rampart, Encoignure Canal. CONTINUE à exécuter toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales. Extraction des dents sans douleur avec le chloroforme. Consultations en Anglais, en Espagnol et en Français.

Vente pour cause de départ. P. DEJAN, Coin des rues Chartres et Dauphine. QUITTANT les affaires, vendra son MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE MEUBLES [illegible] Le public est invité à venir visiter son magasin [illegible]

CONFISERIE ADOLPHE LEMANNE, 207..........Chartres Street..........207 Entre Dumaine et Ste. Anne. 2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1873. SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gâteaux et Pyramides pour mariages. [illegible]

L. ERNEST PUECH vs M. A. de LIZARDI. QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No [illegible] [illegible] W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.